



Doc. 14015
19 avril 2016

Les préoccupations humanitaires concernant les personnes capturées pendant la guerre en Ukraine

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 8.4 par le paragraphe suivant:

«à accorder immédiatement un accès illimité au territoire de la Crimée aux mécanismes conventionnels et de suivi des organisations internationales de défense des droits de l'homme;»

Déposé par:

VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2016 - Deuxième partie de session

